

Règlement intérieur « TRAIL DES 4 COTEAUX »

Article 1 : Organismes

Le TRAIL DES COTEAUX est une course nature organisée par ALFASE (association loi 1901). Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment via le mail à l'adresse alfaseasso@gmail.com ou par téléphone (06.15.63.37.75).

Article 2 : Date, horaires et circuits

Le TRAIL DES COTEAUX aura lieu le 16 octobre 2022 à Jaux. Il est composé de 3 épreuves et une marche :

- Départ 21km à 10h00
- Départ 14 km à 10h30
- Départ 7 km à 11h00
- 7km marche à 11h00

Le retrait des dossards se fera sur place jusqu'à une heure avant le départ de la course, au village départ à Jaux (60). Le départ sera donné en face du gymnase. Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible ceci pendant toute la durée de la course.

Article 3 : Condition d'inscription

3-1 : Catégories d'âge

- Le 7, 14 et 21km sont ouverts à partir de la catégorie "Cadets" (plus de 16 ans) avec autorisation parentale.
- La marche de 7km est ouverte dès 6 ans avec autorisation parentale.

3-2 : Mineurs

Les mineurs peuvent s'inscrire sur Le TRAIL DES COTEAUX à condition qu'ils aient plus de 16 ans révolu le jour de la course. Une autorisation parentale sera à fournir en pièce jointe sur le formulaire d'inscription ou présenter sur place.

3-3 : Certificat médical et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une **licence sportive FFA, FFTRI, FFCO, FFPM ou UFOLEP Athlé** (en cours de validité à la date de la manifestation).
- soit d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions auront en ligne via notre plateforme d'inscription sur Adeorun.com. Retrouvez la liste des inscrits actualisée automatiquement sur adeotrail.adeorun.com/inscrits. Il n'y aura pas d'inscriptions sur place.

4-1 : Prix et augmentation de tarifs

- Randonnée de 7KM ; 9€
- Course à pied 7KM ; 11€
- Course à pied 14KM ; 16€
- Course à pied 21kM : 22€

4-2 : Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

4-3 : Remboursement

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, certificat médical du remplaçant.

Article 5 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la Banque Postale pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 6 : Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, une équipe de secouristes de LA CROIX ROUGE avec les moyens logistiques nécessaires. Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement et un repérage des parcours auront lieu en amont.

Articles 7 : Chronométrage

Le chronométrage est assuré par une société via des transducteurs électroniques intégrés au dossard.

Article 8 : Classement et récompenses

- Le 7, 14 et 21 km : Seul les 3 premiers de la catégorie SENIOR en homme et en femme

Tous les participants auront un cadeau dès la réception de leur dossard ainsi qu'un repas offert à la fin de la course.

Article 9 : Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Article 10 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

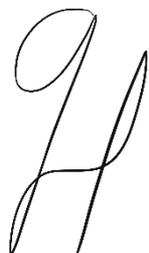
Article 11 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement (préciser), ails ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries,...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.

Quentin HERMANS

Directeur du Trail des 4 Coteaux

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'Q' and 'H'.